

BULLETIN MUNICIPAL  
**XONRUPT-LONGEMER**



DÉPARTEMENT DES VOSGES  
CANTON DE GERARDMER  
REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Xonrupt – Longemer

Tél 03 29 63 07 24 – Fax 03 29 63 65 50

Mail : [accueil.mairie@xonrupt.fr](mailto:accueil.mairie@xonrupt.fr)

# INFOS PRATIQUES

## • Horaires d'ouverture de la mairie au public

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h  
et de 15h00 à 17h30. Samedi de 9h à 12h  
Tél. : 03 29 63 07 24 – Fax : 03 29 63 65 50  
Mail : accueil.mairie@xonrupt.fr

## • La Poste : du lundi au vendredi de 14h à 16h30

Tél. : 03.29.63.11.03

## • Pharmacie des Lacs : du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h - Tél. : 09.83.00.09.11

## • Médecin : Docteur JAEGLE - Tél. 03.29.63.06.33

Médigarde : de 20h à 8h week-end et jours fériés.  
Tél. 0820.33.20.20

## • Infirmière : Emilie DUMAY – Tél : 06.74.37.83.32 (uniquement sur RDV) - 6 bis, rue du Hohneck

## • Urgences : Hôpital de Gérardmer de 9h à 19h tous les jours - Tél. 03.29.60.29.35

## • Service eau-assainissement

En cas d'urgence : 06 80 00 79 39 – 24h/24

## • Conciliation

M. Junk, conciliateur de justice reçoit sur **rendez-vous**  
à la Mairie de Gérardmer 46, rue Charles de Gaulle  
les 30 juillet, les 13 et 27 août, 10 et 24 septembre  
et les 8 et 22 octobre 2021

Téléphone : 06.84.67.75.17

Courriel : michel.junk@conciliateurdejustice.fr



## • Recyclerie intercommunale

### 17, chemin des Granges Bas à Gérardmer

Ouverture du magasin : Mercredi, jeudi et vendredi de 10h  
à 12h et de 14h à 18h Samedi de 10h à 12h et de 14h à 17h  
Renseignements au 03.29.42.03.74.

## • Déchetterie Intercommunale de la HEUNOTTE à Gérardmer

GÉRARDMER						
Déchetterie de la Heunotte						
114, faubourg de Bruyères						
03 29 41 75 54						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>ÉTÉ</b> 01/04 au 31/10	8:30 12:00	8:30 12:00	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:00	14:00 18:30
<b>HIVER</b> 01/11 au 31/03	8:30 12:00	8:30 12:00	—	8:30 12:00	8:30 12:00	8:30 12:00
	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00	14:00 17:00



## FLASHEZ-MOI !

Continuez à suivre les actualités  
de Xonrupt-Longemer  
avec votre smartphone !



## REJOIGNEZ-NOUS !

Suivez l'actualité récente sur notre  
nouvelle page Facebook :  
[www.facebook.com/xonrupt](http://www.facebook.com/xonrupt)

## ÉTAT CIVIL

### NAISSANCES 2020

- **Aaron**, né le 21 avril à Saint-Dié-des-Vosges, fils de M<sup>me</sup> Flore ANSEL et M. Adrien CODARIN
- **Élise**, née le 14 avril à Saint-Dié-des-Vosges, fille de M<sup>me</sup> Charline BECHET et de M. Romain SACCHET.

### MARIAGE 2020

- Le **4 juin** - M<sup>me</sup> **Véronique Arnould**, loueuse de meublés et M. **Jacques COLNEL**, retraité.

### DÉCÈS 2020

- Le 27 avril à Gérardmer, M<sup>me</sup> **Marie-Louise ETIENNE**, 100 ans, veuve de M. André MARCHAL
- Le 26 avril à Bruyères, M<sup>me</sup> **Yvonne CUNY**, 88 ans, veuve de M. André DORIDANT
- Le 24 mars à Vandoeuvre-les-Nancy, M. **Raymond LECOMTE**, 80 ans, veuf de M<sup>me</sup> Bernadette CLAUDON

## HOMMAGE

### Marie-Louise Marchal & Angèle François

Nous avons évoqué leurs vies au cours des pages consacrées aux centenaires 2020 et c'est avec tristesse que nous avons appris les décès de Marie-Louise Marchal et Angèle François. Nous leur rendons ici un dernier hommage et présentons nos condoléances aux familles respectives.

Que mangera  
mon enfant  
à la cantine ?



ALPS et RESTAURANT SCOLAIRE  
de Xonrupt-Longemer

ÉTÉ 2021

Chères Xonrupéennes, chers Xonrupéens.

Nous voici revenus à une situation quasi normale après de nombreux mois de restrictions dus à la crise sanitaire.

Les efforts de chacun semblent porter leurs fruits et la vaccination se poursuit.

Dès l'allègement des contraintes, nos commerces, qui avaient dû fermer leurs portes, ont commencé à réouvrir pour notre plus grand bonheur. J'espère sincèrement voir la situation sanitaire se maintenir durablement dans les mois à venir.

Au fur et à mesure de ces réouvertures, nous avons constaté un fort retour des touristes dans la Vallée des Lacs, quand la météo ne contrariait pas l'ouverture des terrasses.

Malgré cette période difficile pour nos commerces, les travaux ont néanmoins pu avancer dans notre commune. Au camping municipal, sous la dynamique du directeur assisté de son personnel et d'entreprises locales qui ont apporté leur savoir, chacun s'est investi pendant cette période au ralenti pour notamment rendre notre espace « bien-être » plus accueillant et plus chaleureux. Merci à vous tous pour cette belle réussite !

Du côté des locatifs, les entreprises Maisons Gico et Garzia Frères ont bien respecté le calendrier pour la mise à la location de 3 nouveaux HLL pour cet été. Trois autres, inscrits au programme de réaménagement, verront le jour d'ici la fin de l'année et conforteront des résultats déjà prometteurs subventionnés par la Région et le Conseil Départemental. Tout est prêt pour satisfaire au mieux les vacanciers.

D'autres travaux dans la commune se sont concrétisés. D'une part, la fin des travaux de la première tranche de sécurisation de la route du Saut des Cuves avec la réalisation d'un espace partagé pour les piétons et les cyclistes ainsi que la mise en place d'une vitesse réduite pour les automobilistes. Cette réalisation est subventionnée par la DETR. D'autre part les travaux de la mise en accessibilité de la mairie subventionnés par le Département qui arrivent à leur fin.

Les travaux de construction du deuxième réservoir du Poli viennent également de débuter. Ils sont subventionnés par l'Agence de l'eau et le Conseil Départemental.

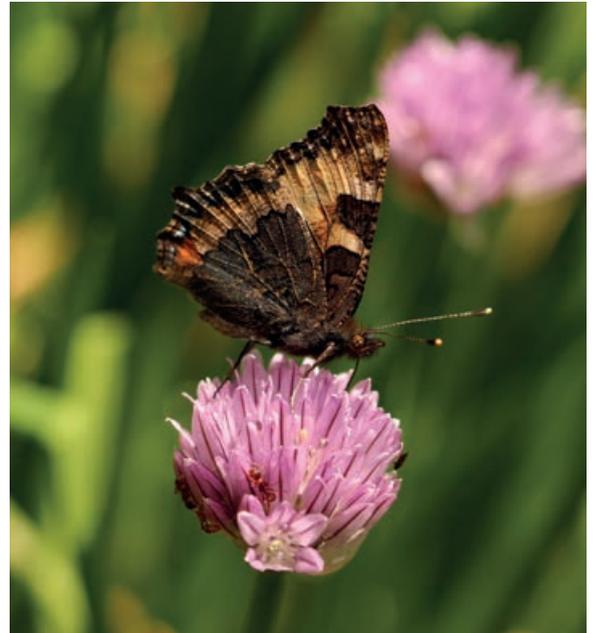
Merci aux diverses entreprises qui ont mené ou mènent à bien nos travaux et merci aux services techniques pour le suivi.

Nous avons plaisir à voir que la plupart des manifestations estivales, toujours porteuses de la mise en valeur de notre territoire, vont pouvoir se dérouler. Merci encore une fois à toutes nos dynamiques associations, forces vives de notre commune.

Je vous souhaite à toutes et tous une bonne saison. Profitez bien de cette période ensoleillée en restant attentifs aux horaires des travaux pour le bien-être du voisinage.

Continuez à prendre bien soin de vous,

Bonne lecture et bel été à vous.



Michel Bertrand

## Info PLU n° 3

### Notre Commune élabore son Plan d'Urbanisme

#### Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

La commune travaille à l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme. La phase consistant à formaliser le Projet d'Aménagement et de Développement Durables s'est achevée le 29 avril 2021 par le débat du PADD au Conseil Municipal.

**Le PADD constitue la pièce maîtresse et centrale du projet de PLU.** Ce document traduit les ambitions de la commune de XONRUPT-LONGEMER et l'engagement des élus vis-à-vis de leurs administrés au travers du PLU. Celui-ci trouvera sa traduction dans le document de zonage, dans le règlement écrit et dans l'orientation d'aménagement et de programmation dont l'élaboration constitue la prochaine phase du PLU (ces documents vous seront présentés dans une prochaine publication).

**Dans sa forme, le PADD est un document simple, concis et pédagogique qui exprime les objectifs et les enjeux du projet politique de la commune.** Il est rédigé sur la base des conclusions et des enjeux identifiés au cours de la phase diagnostic du territoire de XONRUPT-LONGEMER.

Le PADD s'organise sous la forme d'une grande orientation principale déclinée sous la forme de plusieurs axes définies par l'article L151-5 du Code de l'urbanisme (voir verso).



#### Le sursis à statuer sur les demandes d'autorisation d'urbanisme

A ce stade de la procédure du PLU, la commune peut et fait le choix d'user de son sursis à statuer car la réflexion pour l'émergence du nouveau PLU est considérée comme suffisamment avancée.

Cette procédure permet à la commune de différer dans le temps la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter que des opérations compromettent le futur PLU, et remettent en cause les choix communaux affichés pour l'avenir de la commune dans son PADD. Cette mesure de sauvegarde permet ainsi à la commune de geler provisoirement les projets de constructions qui ne seraient pas en accord avec le PLU en cours d'élaboration.

*Le projet d'aménagement et de développement durables définit :*

*1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;*

*2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.*

*Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain.*

*Il peut prendre en compte les spécificités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. (article L151-5 du Code de l'Urbanisme).*

## Le PLU pour construire l'avenir de notre territoire

Le projet communal :  
une orientation centrale avec plusieurs déclinaisons

**Préserver les paysages locaux pour leur rôle de support à la planification et à la valorisation qualitative des espaces de vie de la commune.**



### Préserver les paysages dans leur rôle de valorisation du territoire de moyenne montagne vosgienne.

*Les paysages locaux méritent d'être préservés car ils participent pleinement à l'identité du territoire communal et concourent à la qualité du cadre de vie. Il est important de prendre conscience de la qualité des paysages, mais également de leur fragilité.*



### Conforter la dynamique et l'attractivité du territoire communal pour accueillir de nouveaux habitants.

*Même si la population connaît un léger recul sur la période récente, le territoire demeure dynamique et attractif. Cet attrait mérite d'être conforté dans le cadre du PLU en favorisant notamment l'installation de nouveaux habitants dans la commune.*



### Encourager à une pratique douce du territoire comme un critère qualitatif complémentaire pour l'installation de nouveaux ménages.

*Plusieurs liaisons douces et de nombreux sentiers parcourent le territoire et traversent le bourg. Même si ces cheminements sont plutôt empruntés à des fins touristiques et de loisirs, leur pratique mérite d'être encouragée au quotidien.*



### Maitriser et organiser durablement le développement de l'urbanisation dans le but de préserver les paysages et la biodiversité locale.

*La structure urbaine s'organise sous la forme d'un bourg principal qui s'est progressivement étoffé, et d'un habitat plus dispersé. La commune souhaite aujourd'hui recentrer son développement urbain au cœur de son enveloppe urbaine de manière adaptée et raisonnée tout en étant en mesure d'accueillir de nouvelles constructions, et donc de nouveaux habitants.*



### Offrir des conditions adaptées à l'évolution des activités économiques et à leur intégration au sein du territoire.

*Le territoire est doté d'un tissu économique dynamique et diversifié qui permet de répondre à des demandes au niveau local et de rayonner sur les territoires limitrophes. Le PLU se doit d'être réfléchi de telle manière à leur permettre d'évoluer et de se développer ; et à accueillir de nouvelles structures pour renforcer cette dynamique au local.*

*Nous vous rappelons qu'un registre est disponible au secrétariat de la mairie dans lequel vous pouvez nous faire part de vos projets et de vos attentes.*

## Cérémonie du samedi 8 mai

### 76<sup>ème</sup> anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures en vigueur pour lutter contre la pandémie de COVID-19, les cérémonies prévues sur le territoire national pour le 8 mai 2021 se sont déroulées de façon restreinte sans public et en respectant les mesures de distanciation pour le dépôt de gerbes aux monuments aux morts.



## Vitesses récoltées

Les premières mesures du radar pédagogique ont été effectuées sur la **route des Relles Gouttes** en amont de la scierie, dans le sens descente vers le centre de Xonrupt.

Période : du 22 février 2021 18h00 au 21 avril 2021 17h00

**64705**

Nombre de valeurs enregistrées

**12905**

Nombre de véhicules enregistrés

**120 km/h**

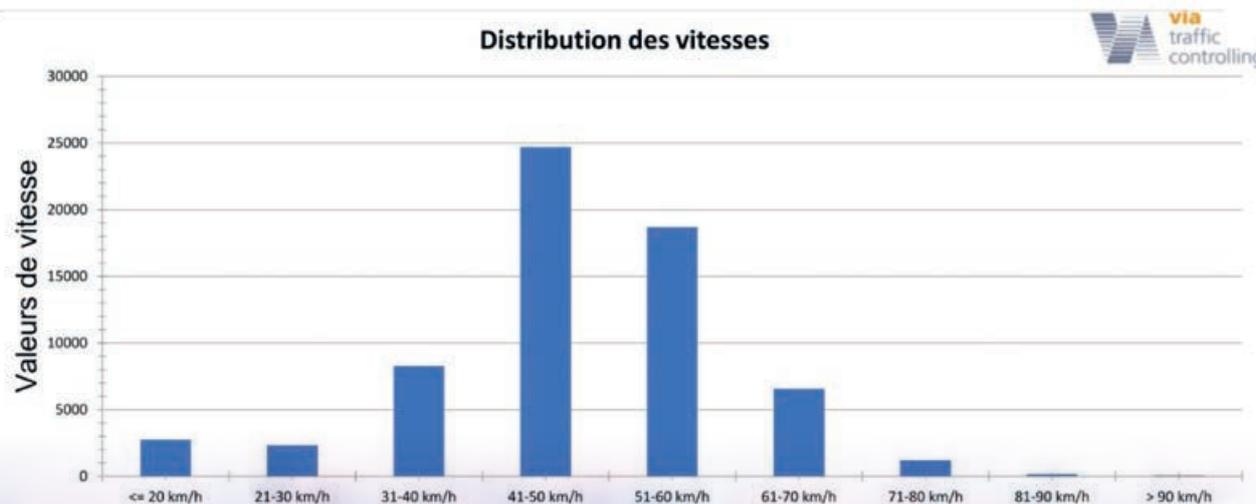
Valeur la plus élevée

**5 km/h**

Valeur la moins élevée

**48 km/h**

Vitesse moyenne



## De nouvelles œuvres sur les murs des écoles des 2 Lacs

Au cours de l'année scolaire 2019-2020, les élèves de l'école maternelle avec le soutien des CP avaient pour projet de redécorer les murs extérieurs des écoles.

Ce projet financé par la Communauté de Communes des Hautes Vosges, la DRAC (Direction régionale des Affaires Culturelles) et la commune de Xonrupt Longemer avait débuté fin février 2020. En effet, avec l'aide d'une artiste plasticienne chevronnée, Sidonie Hollard, les enfants avaient pu s'essayer à la représentation d'animaux imaginaires sur des panneaux de formats différents.

Mais COVID et confinement ont laissé en suspens ce projet pendant quelques mois...

Après cette parenthèse imposée, les artistes ont repris leur pinceau au cours du mois d'octobre 2020. Madame Hollard est revenue apporter son aide afin de finaliser les œuvres. Les enfants ayant chacun changé de niveau, ce sont cette fois les élèves de la petite section au CE1 qui ont retroussé leurs manches !

Les réalisations ont trouvé place sur les murs de l'école au mois de mai apportant de jolies couleurs !

Un grand merci aux financeurs et parents bénévoles qui ont soutenu les enfants dans ce projet !



## Interview du CMJ

Départ en retraite Hervé Pellier-Mermin

**Qu'est ce qui vous a amené à être enseignant ?**

*J'étais animateur dès l'âge de 17 ans. Cela m'a conduit au métier d'enseignant.*

**Depuis quand enseignez vous ?**

*Cela fait 39 ans que j'enseigne.*

**Est ce que toutes vos années de maître d'école vous ont plu ?**

*Oui j'ai beaucoup aimé.*

**Est ce que vous avez eu envie de changer de métier ?**

*non car j'avais déjà deux métiers, celui de directeur et celui d'enseignant.*

**Est ce que vous auriez préféré avoir une autre classe que les CE1-CE2 ?**

*Dans ma carrière j'ai eu d'autres classes. J'ai apprécié ces années avec ce niveau.*

**Vous auriez préféré travailler dans une autre école ?**

*Non car j'étais près de chez moi et j'ai été très bien accueilli comme dans une famille.*

**En partant à la retraite, qu'est ce qui va le plus vous manquer ?**

*Le contact avec les enfants et leur sourire.*

**Quel est votre meilleur souvenir ?**

*Il n'y en a pas qu'un. Je garde plein de bons souvenirs.*

**Savez-vous qui va vous remplacer ?**

*Non je ne sais pas, le résultat du mouvement aura lieu vers la mi-juin.*

**Quel conseil donneriez-vous à vos collègues ?**

*A mes collègues je leur dirais de rester eux-mêmes, qu'ils gardent la même dynamique, qu'ils restent confiants face à la crise sanitaire et qu'ils poursuivent leurs projets.*

**Etes vous triste de partir ?**

*Je suis content de partir en retraite mais un peu frustré de ne pas avoir fait mes derniers projets à cause de la crise.*

**Quels sont vos projets pour la retraite ?**

*Voyager, faire de la mécanique et du vélo.*

**Est ce que vous êtes content d'avoir travaillé dans cette école ?**

*Oui je suis très content car l'ambiance est très bonne.*

**Pensez-vous revenir l'année prochaine pour accompagner les enfants pour les sorties ?**

*Oui j'espère pouvoir vous accompagner pendant les sorties.*

**Que voudriez-vous dire à vos anciens élèves ?**

*Je voudrais leur dire que je les ai beaucoup appréciés toujours en respectant le principe d'égalité. Les élèves étaient mes petits rayons de soleil.*

## Départ en retraite Hervé Pellier-Mermin

### Au revoir Monsieur le Professeur

Il dit avoir un parcours atypique. Après avoir enseigné quelques années dans l'ouest vosgien, il est nommé enseignant responsable des séjours vacances au siège de l'ODCVL à EPINAL. Grâce aux compétences acquises en école de commerce, il y exerce pendant 9 ans des fonctions de directions pédagogiques, techniques, commerciales et administratives en proposant dans toute l'Europe des centres de vacances pour enfants et adolescents.

Hervé s'occupe plus tard des classes d'environnement : séjours mêlant pédagogie et découvertes de nombreux sites du massif vosgien mais aussi dans d'autres structures notamment en Bretagne ou dans le Sud. Il élabore très vite un partenariat avec le Parc des Ballons des Vosges (tout juste créé) et les PEP (pupilles de l'enseignement public) du Haut-Rhin pour mettre à disposition des séjours clés en main pour professeurs et élèves dans les différents centres ODCVL.

Les postes d'enseignant à l'ODCVL commençant à être menacés de suppression, Hervé part en Déodaté comme remplaçant. Pendant quelques années, il aura différentes classes allant de la maternelle à la section d'enseignement général et professionnel adapté. Voulant se rapprocher de son domicile à Gérardmer, il passe deux ans à Granges sur Vologne et rejoint en septembre 2002 l'école élémentaire des Deux Lacs.

Puis en 2007, suite au départ en retraite de Michèle Mourot, il est nommé directeur. Pendant 14 années scolaires, M. Pellier-Mermin aura dirigé l'école de la commune, aura vu passer 419 élèves dans sa classe (CE1-CE2), organisé 45 conseils d'école et 13 bourses aux skis.

De très nombreux souvenirs restent gravés comme l'organisation de spectacles de fin d'année qui ont comblé la salle polyvalente, l'occupation de l'école par des parents d'élèves très motivés lors de la fermeture d'une classe en 2008.

Pour toutes ces années, Hervé a mis en avant ce lien indéfectible avec une mairie à l'écoute, un village où les contacts sont aisés et où l'aide des bénévoles est extraordinaire. Aussi, de belles rencontres auprès de familles très impliquées en particulier avec l'Amicale des Parents d'Elèves.

Notre futur retraité estime avoir eu la chance de pouvoir travailler avec des adjoints très compétents et engagés eux aussi dans la grande qualité pédagogique offerte aux jeunes Xonrupéens, avec des élus municipaux sensibles aux nouveaux besoins de l'école du XXI<sup>ème</sup> siècle (une des toutes premières écoles numériques rurales des Vosges).

Hervé Pellier-Mermin projette de nombreux voyages dès que la situation le permettra en alternance avec de belles virées à vélo ou à pied, du bricolage ou jardinage.

Nous lui souhaitons une très belle et longue retraite.



## Une nouvelle Directrice pour l'école des deux Lacs

L'information n'était pas encore connue au moment de la rédaction de l'article sur le départ en retraite de M. Pellier-Mermin, ce n'est que quelques jours plus tard que le nom de Nathalie Claude a été communiqué pour la reprise du poste de Direction devenu vacant.

Enfant du pays, Nathalie connaît bien les salles de classe et cour de récréation pour les avoir fréquentées à l'époque sous la direction de M. Lescaillez.

Professeure des écoles depuis 26 ans à Gerbépal, elle enseignait dans une classe multiple de cycle 3 (CE2 CM1 CM2). C'est pour elle aujourd'hui l'occasion de travailler avec une classe unique de CE1 tout en se rapprochant de son domicile. Elle fera donc connaissance avec ses 18 élèves à la rentrée de septembre et a pour premier objectif de continuer les actions déjà en place, notamment la bourse au ski.

Nous lui souhaitons la bienvenue à l'école des deux Lacs de Xonrupt.

## Voie partagée

Le projet de sécuriser les piétons sur la route du Saut des Cuves évolue et se transforme en voie partagée pour piétons et vélos, dans les deux sens, grâce à la création d'un trottoir éclairé de 3,10 mètres minimum. L'objectif étant de faire également diminuer la vitesse et la fréquentation, la limitation est dorénavant de 30 km/h et des îlots imposent une circulation dite en cascade, obligeant ainsi les véhicules à s'arrêter pour laisser passer ceux venant d'en face.

La signalisation adéquate a été installée par les STM.

Pendant les travaux, un arrêté "route barrée sauf riverains" réglementant la circulation a été pris afin de sécuriser le secteur. Nous avons constaté à maintes reprises que cet arrêté n'a pas été respecté par bon nombre de Xonrupéens et autres, ralentissant ainsi les travaux et mettant en danger les ouvriers de l'entreprise Colas et les intervenants (Le mardi 18 mai, une voiture a même failli accrocher Monsieur le Maire, qui s'entretenait avec les responsables du chantier). Ce n'est pas la première fois que ce type d'incivilité est constaté.

La première tranche du projet prend naissance devant l'ancien hôtel des cascades, jusqu'à la passée du Béaba. Les îlots de part et d'autre de la voie sont constitués de bordures hautes et il est prévu que l'intérieur soit rempli de terre végétale afin d'y semer des fleurs ou plutôt de la prairie fleurie qui demande moins d'entretien et reste plus robuste.

Le coût des travaux est de 143 405 € HT avec une subvention DETR attendue de 25% soit 35 851,25€.

La deuxième tranche sera prévue au budget 2022. Elle établira la continuité jusqu'au carrefour avec la rue de la Douane et permettra aux vélos et piétons soit de rejoindre la rue Paul Martin, soit de se diriger vers la mairie en toute sécurité.

## Amélioration de la salle du ski club

Depuis plusieurs années la municipalité met à disposition du ski club, une salle dans les sous sols de la mairie afin de stocker le matériel nécessaire à la compétition et à la préparation et fartage des skis. La hauteur sous plafond d'environ 1,80 mètres diminuée par l'isolation du bâtiment par le plancher des bâtiments, rendait la pièce très inconfortable à l'usage.

C'est la raison pour laquelle la municipalité a fait procéder à un abaissement du sol en terre battue, avec l'intervention d'une mini pelle et un camion aspirateur afin d'enlever les gravats. Les STM ont percé le mur afin d'installer une porte de 2 mètres de haut et ont réalisé un béton de sol pour avoir une finition correcte.

Par l'intermédiaire de son président Alain Remy, le club se dit très satisfait des travaux et remercie les élus pour l'attention qu'ils portent au club et aux jeunes sportifs.

Coût total 5000€.



## Accessibilité de la mairie

Dans le programme concernant l'accessibilité des Établissements Recevant du Public, dit ERP, le programme engagé depuis plusieurs années, se poursuit et concerne maintenant les bâtiments de la mairie.

Avec l'aide du conseiller Régis Poirot pour la réalisation des plans de transformation intérieure, l'accès à l'étage desservant la salle de mariage et conseil, la comptabilité et le bureau du Maire est simplifié pour les personnes à mobilité réduite par la mise en place d'un élévateur prenant naissance à l'accueil.

Le chantier a été préparé par les services techniques, les modifications et déplacements de gaines et câble électriques et informatiques assurés par Alain Pierrel et Pierre-Adrien Berceron.

Afin de supporter le poids de la cabine, un mur en aggloméré a été monté au sous-sol, l'entreprise Martin frères a réalisé la trémie dans le plafond pour le passage de l'élévateur, la porte d'entrée de l'accueil a été modifiée et la cabine installée par l'entreprise spécialisée LTBO de Nancy.

La société Les Plaquistes Géromois a réalisé les cloisons et les peintures.

Les WC de l'étage ont été mis aux normes PMR et une pièce résistante à 1 heure de feu, pouvant accueillir deux personnes en fauteuil, a été conçue avec possibilité d'évacuation par fenêtre en cas de sinistre.

A l'accueil, une boucle magnétique a été placée pour permettre aux personnes sourdes et malentendantes munies d'un appareil auditif d'entendre correctement.

L'ensemble des travaux coûte 32 070 €, subventionné à 11% par le département soit 3527,70€ et à 40% par la DETR soit 12 828€.



## VIE ÉCONOMIQUE

### Nouveau paysagiste à Xonrupt Longemer

Après l'école des deux lacs et le collège de la haie griselle (section sport étude jusqu'à la seconde) Jules Remy part à Wintzenheim en Alsace, au lycée de Pflixbourg plus exactement, afin d'obtenir un baccalauréat professionnel en aménagement paysager. Aujourd'hui Jules se tient à votre disposition pour tous vos travaux d'entretien de vos espaces verts : taille, tonte, élagage, créations paysagères, bûcheronnage, broyage, etc.

Contact : 07 81 94 64 43 / Jules88400@hotmail.fr





## Les Jardins du Prieuré et La forêt des livres : Un nouveau chapitre pour l'ex-Auberge de Jeunesse

C'est une nouvelle orientation que saisit cette année l'auberge de jeunesse créée en 1932 par Paul et Madeleine Guery. Successivement reprise par François le fils et Jérôme le petit-fils, il est forcé de constater que les comportements et habitudes évoluent et que le concept de dortoirs multi-lits est délaissé.

Pour s'adapter aux nouvelles demandes de confort, l'auberge des grands-parents est repensée en petits appartements de 2 à 4 personnes pour un accueil plus reposant et ressourçant, avec vue imprenable sur nos

montagnes, le tout au sein d'un habitat à faible consommation d'énergie qui respecte l'environnement.

Les formules petit déjeuner pris en chambre et pique nique à emporter satisferont tous les amoureux de la nature et les randonneurs.

Pour les adeptes de la quiétude et de la lecture, Frédéric Guery, frère de Jérôme, propose quelque 30 000 ouvrages dans sa bibliothèque récemment ouverte également sur les lieux. De nombreuses œuvres que l'on peut acheter ou découvrir en dégustant un café.

Que l'on soit de passage ou autochtone, l'expérience ou la satisfaction d'un moment de tranquillité en surplomb du village et de son lac passe désormais par les lieux magiques de la route de la Roche du Page.

*Les Jardins du Prieuré*  
03.29.50.44.12  
[www.jardinduprieure.com](http://www.jardinduprieure.com)  
[contact@jardinduprieure.com](mailto:contact@jardinduprieure.com)

*La Forêt des Livres*  
06.87.28.11.18  
[laforetdeslivres88@gmail.com](mailto:laforetdeslivres88@gmail.com)



## Magnétiseuse

*Rens. : 06 74 46 62 77*  
*le lundi, mardi et jeudi*  
*de 10h à 12h.*

Pour toutes douleurs, blocages, stress, **Sandrine LANGEAU** met au service des personnes et des animaux son don de magnétiseuse.

Adresse des soins : 60 impasse des sources. En raison des conditions sanitaires, les soins peuvent se faire également à distance.

## Tennis Club

**STAGE** // // // //

Adaptés à tous niveaux (baby, jeunes et adultes)  
Balles et raquettes fournies

**FORMULE À LA CARTE** // // // //

Cours individuels, à 2 ou collectifs

**06 18 82 68 61**

Renseignements et inscriptions auprès de **Jean-Yves LEONARD**, certifié en préparation mentale, élu meilleur coach sportif par le Conseil Général des Vosges, 37<sup>ème</sup> joueur mondial sénior+



## Carton Plume

Composition : L'association Carton Plume est composée d'adultes bénévoles. Elle est administrée par un bureau d'une quinzaine de membres actifs dont la présidente est Simone Georgel.

Son Objet : Réaliser différents projets de bricolage (travaux manuels, peinture, couture, etc..), participer à la vie locale et partager une certaine cohésion sociale entre ses adhérents.

Chaque adhérent apporte et partage son savoir-faire. L'association Carton Plume fait aussi appel à des intervenants extérieurs. Sylvie Botte pour la technique du vitrail, le laboratoire de Simone pour la fabrication de nems...

D'autres ateliers ont été réalisés intra-muros pour apprendre à manipuler une scie à champs tournés, des techniques de couture, des bijoux en béton (technique simple permettant de faire des bijoux à moindre prix), des sujets miniatures en papier pour réaliser une jolie décoration en recyclant les vieux livres. Apprendre, découvrir de nouvelles techniques dans la bonne humeur est le leitmotiv de cette association.

Le principal événement organisé par Carton Plume est le traditionnel marché de Noël annuel qui se tient à la salle polyvalente de Xonrupt et qui rencontre toujours un très vif succès. Depuis deux ans, Carton Plume a cédé l'organisation de la buvette et de la restauration à l'Amicale des Ecoles des 2 Lacs afin de soutenir les projets scolaires.

En 2019, l'association a également participé aux 100 ans de la commune de Xonrupt et s'est affairée pendant 6 mois à l'élaboration du blason de la commune en mettant en œuvre tous les savoir-faire de chaque adhérent. Lors de l'inauguration, ce blason a été installé sur la façade de la Mairie de Xonrupt.

L'association Carton Plume est ouverte à toute personne désireuse d'apprendre et de partager des savoir-faire dans une ambiance conviviale.

Pour tout renseignement, contactez : [carton.plume88@orange.fr](mailto:carton.plume88@orange.fr)



## Ski club

Malgré cette saison perturbée par la pandémie, notre « ski club de Xonrupt, a continué de rayonner sur la discipline du ski nordique avec ses licenciés au niveau national et international.

De droite à gauche :

**Zoé HATON** : 1<sup>ère</sup> U 17 au championnat de France de saut à Gérardmer le 10/10/20 et 3<sup>ème</sup> toutes catégories en combiné nordique.

**Julia CLAIR** : Vice-championne de France à Courchevel, 17<sup>ème</sup> du championnat du monde, 18<sup>ème</sup> du classement général de la coupe du monde dont une 8<sup>ème</sup> place à Rasnov (ROU).

**Tom ROCHAT** : 4<sup>ème</sup> aux championnats de France de combiné nordique à Gérardmer le 10/10/20 en catégorie U 20.

**Léo LEUENBERGER** : 4<sup>ème</sup> en championnat de France de ski de fond (les 6 premiers en 4 secondes).

Avec les bonnes conditions de neige de cet hiver, 60 licenciés de 6 à 79 ans ont pratiqué les disciplines nordiques : ski de fond, saut, combiné nordique et biathlon.



Saison pleine pour l'entraînement, malheureusement sans aucune compétition régionale.

Les entraînements se poursuivent tout l'été en entretien de forme, ski roue, saut sur tremplin synthétique.

Nous espérons ouvrir la prochaine saison en organisant notre tournée de saut fin juillet, si les conditions sanitaires le permettent.

## Un don pour la crèche

L'association des « conscrits de la classe 55 », qui a décidé de se dissoudre, fait don de sa trésorerie à « La maison des petits », soit 584 €.

Cette somme a été consacrée à l'achat d'une poussette 4 places, identique à celle de cette photo.

Ce qui permet d'emmener 8 enfants en sécurité, encadrés par 2 employés de la structure.

Avec tous nos remerciements aux donateurs, preuve de l'adhésion de toutes les générations.





## L'ambrosie, plante très allergisante à éradiquer

L'ambrosie (*Ambrosia artemisiifolia* L.) est une plante à l'origine de très nombreuses pathologies liées à la dissémination de son pollen, à partir du mois d'août jusqu'en octobre. Ce pollen extrêmement allergisant provoque rhinites, urticaires, toux, eczéma, conjonctivites, asthme, trachéites, etc, qui peuvent s'avérer très handicapants mais aussi très coûteux en termes de soins.

L'ambrosie a une haute tige droite couverte de poils blancs avec des feuilles vert vif finement découpées et des rameaux rougeâtres alternes. Son port est buissonnant assez large, les fleurs monoïques vert jaune deviennent jaunes une fois ouvertes, elles forment des chandelles droites de juillet à septembre-octobre qui produisent le pollen si allergisant. Par la suite, de septembre à décembre, ce seront les graines (akènes) qui apparaîtront pour permettre la reproduction rapide de l'ambrosie. Ces graines se retrouvent souvent dans les mélanges pour les oiseaux, notamment le tournesol.

L'ambrosie est une plante rudérale, elle trouvera un terrain favorable à son développement dans les sols laissés nus par les désherbants qui n'ont aucun effet sur

elle, les terrains bouleversés par des aménagements routiers ou de construction, ainsi qu'en bord de routes.

**C'est avant la floraison** de l'ambrosie que vous devez entreprendre les choses à son encontre, soit au printemps ou en début d'été. Mieux vaut vous protéger avec masque, gants et lunettes surtout si vous êtes de nature allergique.

Comme l'ambrosie aime les sols nus, la première chose à faire pour la contrarier est de pailler sans laisser de terre à l'air. Lors de vos plantations et vos aménagements de jardin, déposez sans attendre un broyat au pied des arbustes et autres végétaux (fruitiers, rosiers, haies...).

En plus du paillage, il convient également d'éviter de retourner la terre au maximum.

Par ailleurs, si votre jardin est petit, vous pouvez arracher tout pied d'ambrosie qui apparaîtrait, sans le mettre au compost. Sur de grands espaces, semez du trèfle : vous n'aurez pas le sol à nu et il ne laissera pas l'ambrosie apparaître.

Dans les allées, arrachez ou utilisez un désherbeur thermique pour supprimer l'ambrosie.



## Retour au sujet du questionnaire concernant le bulletin municipal

Malgré le peu de retour de réponses concernant le questionnaire relatif au bulletin municipal, nous pouvons affirmer que notre revue est bien perçue, que les exemplaires sont partagés et conservés et ce depuis très, très longtemps. Peu d'entre vous savent qu'il est consultable sur notre site internet et il apparaît à la suite de ce questionnaire que la version papier est indétrônable.

Nous remercions tous les participants à cette petite enquête.



## La sécurité informatique : l'affaire de tous



Avec l'avènement des ordinateurs et des téléphones portables dans nos vies, un nouveau problème est apparu dans nos foyers : celui de la **sécurité informatique**.

En effet, entre les mails frauduleux, les piratages des mots de passe ou les virus dans votre ordinateur, c'est un sujet important à ne pas négliger.

Pour ne plus avoir de mauvaises surprises, voici quelques astuces pour sécuriser votre environnement informatique :

- **Utilisez des mots de passe robustes et uniques pour chaque service.** Votre mot de passe doit être complexe, afin que personne ne puisse le deviner, pas même votre famille ou votre entourage. Il doit comporter au minimum 8 à 12 caractères mélangeant les majuscules, les minuscules, des chiffres et des caractères spéciaux.
- **Ne divulguez jamais vos informations** (identifiant et mot de passe) à une autre personne ; si vous recevez un mail ou un coup de téléphone vous demandant un mot de passe, il y a de très fortes chances que celui-ci soit frauduleux.
- **Sur vos ordinateurs disposant d'un système windows, utilisez impérativement un antivirus** ( que ce soit l'outil «sécurité windows», ou un antivirus gratuit (avast, AVG, kaspersky, etc.) ou payant; Les ordinateurs disposant d'un système Apple (macOS), ou d'un système Linux n'ont pas besoin de l'installation d'antivirus.
- **Soyez attentif lorsque vous recevez des mails : n'ouvrez pas les pièces jointes envoyées par des expéditeurs inconnus** (fausse facture, fausse livraison...) et ne cliquez pas sur les liens contenus dans les mails suspects.

Avec ces quelques conseils, vous pourrez déjà améliorer la sécurité informatique dans votre foyer.



## EcoWatt, ou la météo de l'électricité

Télévision, ordinateur, luminaire ou voiture électrique sont autant d'outils agissant sur la consommation électrique. Afin de réduire sa consommation mais également assurer l'approvisionnement de tous en électricité, l'équipe municipale de Xonrupt informe ses habitants de l'existence du site internet "Monecowatt" ([www.monecowatt.fr](http://www.monecowatt.fr)).

Ce site permet à chacun d'agir sur sa consommation d'électricité en fonction de l'utilisation collective. Il est bien connu que des pics d'utilisation électrique existent, et principalement au cœur des Vosges durant la période hivernale. Chaque citoyen peut, s'il le souhaite, s'associer à ce dispositif ce qui lui permettra de gérer sa consommation de la meilleure des façons.

La consommation électrique est un enjeu important dans le développement environnemental, c'est pourquoi toute l'information nécessaire pour consommer mieux et moins est expliquée sur le site internet Monecowatt.

A terme, EcoWatt donnera davantage de moyens aux administrés pour les accompagner dans la transition énergétique en indiquant par exemple les meilleurs moments pour recharger une voiture électrique.

Avoir une consommation responsable est aujourd'hui l'affaire de tous et ce dispositif facilite la démarche éco-citoyenne.



## Airbnb à votre service

Dans le cadre d'une location par l'intermédiaire de ce prestataire, **les personnes qui souhaitent signaler des nuisances sonores ou olfactives** des locations saisonnières, il y a le dépôt de plainte auprès de la gendarmerie mais une autre démarche peut être réalisée si le logement correspond à une annonce Airbnb active. Prendre contact avec <https://www.airbnb.fr/neighbors>

## BELBRIETTE : retour à l'état naturel

L'étang de Belbriette est construit au 19<sup>ème</sup> siècle pour alimenter une scierie et reconstruit en 1955 pour la pisciculture de Retournemer. Cette activité cesse en 1972.

D'une surface de 1,2ha dont 0,65ha d'eau, le site est classé zone écologique remarquable : ZNIEFF, ZICO et Natura 2000.

Une première étude sur le diagnostic de l'étang en 2015 mentionne un ouvrage en état très moyen avec de nombreuses fuites. Sa mise en conformité présente différents enjeux : écologique, réglementaire, sécuritaire et paysager. L'objectif est de rétablir la continuité écologique. Le scénario retenu par l'ONF aboutit à la suppression du barrage, la renaturation du ruisseau et création en annexe de petits « miroirs d'eau ».

Les travaux ont débuté mi-avril avec la création d'une brèche dans le barrage et sa vidange complète. Au préalable, les quelques rares truites, chabots, grenouilles et crapauds ont été pêchés et déplacés dans une mare « refuge » en queue d'étang. Des dispositifs de protection contre les pollutions sédimentaires ont été mis en place en amont et aval.

Le ressuyage des sédiments pendant un an permettra la revégétalisation du site et la stabilisation des sédiments avant les crues d'automne-hiver.

En juillet 2022, des travaux de remaniement des sédiments et d'aménagement paysager seront engagés.

D'ici quelques années, la nature aura repris ses droits et le site fera toujours le bonheur des nombreux randonneurs.



## L'entretien pour mon assainissement non collectif

**Pour bien fonctionner, l'installation d'assainissement non collectif doit être bien entretenue.**

Depuis cette année, le SDANC (Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif des Vosges) a développé de **nouveaux services**. Il propose plusieurs prestations : la **vidange et la maintenance**.

Dans ces deux situations, le SDANC vous met en lien avec des professionnels permettant de bénéficier de prestations adaptées, de tarifs avantageux et du professionnalisme des intervenants.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à les contacter :  
**Syndicat Départemental d'Assainissement Non Collectif**

9 rue Pierre Blanck 88000 Epinal  
Service entretien : 03.29.35.79.27  
E-mail : [entretien@sdanc88.com](mailto:entretien@sdanc88.com)  
Site : [www.sdanc88.com](http://www.sdanc88.com)



## Groupement de Gendarmerie

Les personnes âgées sont plus fragiles et plus exposées aux agissements des délinquants et à la maltraitance.

La maltraitance peut être synonyme de violences mais aussi de négligences. Elle peut prendre différentes formes :

- Les maltraitements psychologiques se traduisent par une dévalorisation de la personne, des insultes, menaces...
- Les maltraitements physiques peuvent être des coups, ou l'administration de soins non consentis ou des soins brutaux.
- La maltraitance sexuelle concerne les viols, les agressions et atteintes sexuelles.
- Les maltraitements financiers et matérielles peuvent impliquer des vols, fraudes, procurations abusives ou escroqueries.
- Les maltraitements médicaux sont des excès ou privation de médicaments, une privation de soins, une douleur non prise en charge...
- La maltraitance civique est la limitation des contacts avec l'extérieur, ou une mise abusive sous un régime protégé.

**TÉMOINS OU VICTIMES :  
TOUS LES CAS DE MALTRAITEMENT ENVERS LES  
PERSONNES ÂGÉES DOIVENT ÊTRE SIGNALÉS.**

Il existe plusieurs façons de venir en aide aux personnes âgées :

- Si la maltraitance est le fait d'un professionnel travaillant dans un établissement ou un service vous devez contacter son supérieur hiérarchique.
- En maison de retraite : contacter l'ARS et le conseil départemental qui ont une mission de contrôle.
- Appelez le 3977 ou signalez les faits par écrit sur 3977.fr. C'est la plateforme nationale d'écoute dédiée aux personnes âgées et aux adultes victimes de maltraitance. La Fédération 3977 dispose également d'un réseau d'écoute de proximité et d'un site 3977.fr du lundi au vendredi de 9h à 19h.



- Si la personne est sous un régime protégé, il faut signaler la maltraitance au curateur ou au tuteur, mais si la maltraitance est de son fait le signalement doit être effectué auprès du juge des tutelles ou au procureur de la République.
- Signalez les faits à la Gendarmerie ou au Procureur de la République.

La non-dénonciation de mauvais traitements infligés à une personne vulnérable est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende.

Les liens utiles :

<https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/preserver-son-autonomie-s-informer-et-anticiper/perte-d-autonomie-evaluation-et-droits/que-faire-en-cas-de-maltraitance>

<https://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Conseils-aux-seniors>

**EN CAS D'URGENCE COMPOSEZ LE 17**

## Première communion

Après plusieurs reports, la célébration de première communion a eu lieu le 11 avril 2021 en l'église Sainte Bernadette.

Lors d'une messe célébrée par l'abbé Wagner, Agathe, Gwénaelle et Gabriel ont pu communier pour la première fois.





## Le PGM de Xonrupt-Longemer a été mis à l'honneur

Le 26 mai M. le Préfet des Vosges Yves Seguy et M<sup>me</sup> la Préfète de la Région Josiane Chevalier en présence du colonel Alquier, commandant en second du groupement des Vosges et notre Maire ont récompensé le Peloton de Gendarmerie de Montagne de Xonrupt.

5 militaires ont reçu une médaille pour acte de courage et de dévouement lors de l'intervention de sauvetage du 17 janvier dernier au cours de laquelle ils ont pu sauver, au péril de leur vie, un skieur emporté par une avalanche dans le secteur du col du Schaeferthal sur les crêtes vosgiennes.

Les militaires honorés sont : l'adjudant-chef Guy Lacaille, commandant du peloton, qui a reçu la médaille 2<sup>e</sup> classe argent ; l'adjudant Vincent Leuenberger, le maréchal des logis-chef Nicolas Vidigal, le gendarme Steve Thibout et le brigadier-chef Valentin Bimbaud qui ont tous les quatre reçu la médaille de bronze.

Nous nous joignons à cet hommage et les remercions chaleureusement pour leur courage et leur dévouement sans faille pour sauver des vies au péril de la leur.

## Surveillance entomologique et lutte anti-vectorielle (LAV) en Grand Est

**Participez à la surveillance du moustique tigre !**

### Reconnaître le moustique tigre

De nombreuses espèces de moustiques coexistent et peuvent être confondues.

Voici des indices pour reconnaître le moustique tigre :

- Il est tout petit (environ 5mm, soit plus petit qu'une pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises) ;
- Il est noir avec des rayures blanches (pas de jaune) sur le corps et les pattes ;
- Il vit et pique le jour et en soirée (ce n'est pas lui qui vous empêche de dormir).

### Signaler sa présence

Le moustique tigre est actif dès le printemps et jusqu'en novembre. Vous pensez avoir reconnu le moustique tigre ? Prenez-le en photo et signalez sa présence sur le portail : <https://signalement-moustique.anses.fr>

### Agir pour se protéger et éviter sa prolifération

Chaque femelle moustique tigre pond environ 100 oeufs par ponte. Au contact de l'eau immobile (même en petite quantité), ces oeufs donnent des larves. C'est là qu'il faut agir !

#### PARTOUT ET MAINTENANT :

- Neutralisons les endroits où de l'eau peut se trouver (supprimons, rangeons, etc.), à l'intérieur comme à l'extérieur : seaux, fûts, coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, encombrants, jeux d'enfants ;
- Vérifions le bon écoulement des eaux de pluie ;
- Couvrons hermétiquement les réservoirs d'eau avec un couvercle étanche, un voile moustiquaire ou un simple tissu : bidons d'eau, citernes, bassins ainsi que les piscines hors d'usage.



### En savoir plus > sur notre site internet : [www.grand-est.sante.fr](http://www.grand-est.sante.fr)

1. Collectivités territoriales > Sécurité sanitaire et salubrité > Espèces nuisibles à la santé > La lutte anti-vectorielle (LAV)
2. Grand public > Protégez votre santé > Espèces nuisibles à la santé > Moustique tigre et maladies vectorielles

## Réforme de la taxe foncière

La loi de finances 2018 avait institué la suppression progressive de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales pour les foyers les plus modestes (80% des ménages), sur la période 2018-2020.

2021 est une année pivot avec la suppression progressive de cette taxe sur les résidences principales pour les 20% de contribuables restants. La perte de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par fusion de la part communale et de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

La municipalité a décidé par vote à l'unanimité de ne pas augmenter les taux des différentes taxes locales. Elles sont donc fixées comme suit :



- TAXE D'HABITATION Taux figé jusqu'en 2022
- TAXE FONCIERE PROPRIETE BATIE 39.79% (département 25.65% + commune 14.14%)
- TAXE FONCIERE PROPRIETE NON BATIE 25.50%
- C.F.E. 20.58%

## Le pacte de transmission

Dans les Vosges près de 85% des entreprises artisanales à transmettre se situent en milieu rural et il est nécessaire de préparer les cédants et de considérer cette étape comme faisant partie du développement de l'entreprise. Mais la transmission peut paraître complexe aussi bien pour les cédants que pour les repreneurs et pour répondre à ces difficultés, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et la Chambre de Commerce et de l'Industrie proposent conjointement d'accompagner les cédants et les repreneurs dans leurs démarches en créant le «Pacte Transmission».

Ce dispositif propose, jusqu'en mai 2022, un accompagnement sur mesure à destination des entreprises artisanales, commerciales et industrielles.

Un test "Prêt à céder?", véritable outil de positionnement créé par le CMA des Vosges est utilisable gratuitement dans un premier temps à l'adresse suivante :

<https://drive.google.com/drive/folders/1eFipY5yqBfuqENfXQhN6z9uoTiVPaI9w>



QR code en lien avec le dépliant

## Drapeau des maquisards

Après la guerre 39/45 un drapeau a été réalisé en l'honneur des maquisards Xonrupéens tombés au combat ou fusillés lors de l'attaque par les allemands du maquis de la « Brayotte » des 16 et 21 septembre 1944.

Ce dernier, au fil des cérémonies, s'est détérioré. En début d'année 2021, la municipalité a décidé de le remplacer pour perpétuer le devoir de mémoire. Sa première sortie a eu lieu cette année lors de la commémoration de l'Armistice du 8 mai 1945 aux monuments aux morts de notre commune.



# AGENDA DES MANIFESTATIONS

(sous réserves)

## INFORMATIONS

### LISTE DES MEMBRES DU BUREAU MAIRIE DE XONRUPT - LONGEMER

- Patrick VIRY – 1<sup>er</sup> adjoint  
chargé des Travaux Bâtiment et Logement
- Jocelyne MELIN – 2<sup>e</sup> adjoint  
chargée de l'Information, la Communication  
et l'Animation
- Laurent MONGAILLARD – 3<sup>e</sup> adjoint  
chargé de l'urbanisme, des affaires scolaires,  
Périscolaires et Conseil des Jeunes
- Hélène ORILLARD – 4<sup>e</sup> adjoint  
chargée du Tourisme et Camping
- Noël QUINANZONI – 5<sup>e</sup> adjoint  
chargé des Associations, du Sport et Culture,  
Gestion des salles, de l'Environnement,  
des Forêts et cadre de vie

### PERMANENCES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

- Maire : Monsieur le maire reçoit  
UNIQUEMENT sur rendez-vous
- Adjoint : Les adjoints reçoivent  
UNIQUEMENT sur rendez-vous.

### DIRECTRICE DE LA PUBLICATION

- Jocelyne MELIN

### MEMBRES DE LA COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION

- Jocelyne MELIN
- Hélène ORILLARD
- Élisabeth THIEBAUT
- Danièle CUNY
- Chantal BASTIEN
- Nadège PRYZBYLAK-PAGEE
- Jean-Baptiste POIZAT
- Sébastien GERMAIN

### ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

- Delphine DORFEANS
- Nathalie THOMAS
- Corine CROUVEZIER
- Laurent MONGAILLARD
- Noël QUINANZONI
- Alain REMY
- Jérôme et Frédéric GUERY
- Patrick VIRY

### CRÉDIT PHOTOS

- Mairie de Xonrupt
- Associations
- Alain Remy
- PHOTO COUVERTURE : Belbriette

## Soutien aux associations

La CCHV soutient les associations qui développent des projets en faveur du dynamisme et de l'attractivité du territoire.

Faire une demande de subvention, contactez :  
Estelle LANOIX / Tél. : 03 29 27 29 04 /  
E-mail : elanoix@cchautsvosges.fr

Infos et règlement d'attribution des subventions : [www.cchautsvosges.fr](http://www.cchautsvosges.fr),  
rubrique VIVRE, catégorie SUBVENTIONS,  
page SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Du 14 juillet au 18 août

### MARCHÉ BIO ET ARTISANAL

Sur la place du 22 octobre 1919  
en face de la mairie. Les mercredis de 16h à 20h

Du 6 juillet au 31 août

### LES NUITS BLANCHES

Tous les mardis de 18h à 23h  
marché nocturne organisé  
par le Camping Le Domaine de Longemer



Samedi 24 et dimanche 25 juillet

### TRACE VOSGIENNE VTT

Comme chaque printemps, La TRACE VOSGIENNE se prépare !  
La 32<sup>e</sup> édition n'échappe pas à la règle ! Après une année  
blanche, nous aurons le plaisir de vous retrouver sur le bord  
du Lac de Xonrupt les 24 et 25 juillet prochains.

Au programme : une rando le samedi avec ses 15 ou 35 km  
et les courses le Dimanche.

La Ligue de cyclisme du Grand EST nous a de nouveau fait  
confiance et notre course du 75 km sera support des Championnats  
XC Marathon. Le 50 km évolue et passe en 45 km et s'ouvre aux  
VTT à assistance électrique ! avec de plus quelques nouveautés de  
parcours. Le 25 km lui aussi s'ouvre au VTT à assistance électrique  
et s'offre un passage par la tête de Grouvelin et son point de vue !

En plus des courses Kids et mini Kids, nous vous proposerons  
cette année une course de Draisienne pour les plus jeunes !

Retrouvez toutes les infos sur le site [www.tracevosgienne.fr](http://www.tracevosgienne.fr) ou sur  
la page facebook.

Dimanche 1<sup>er</sup> août

### LES FOULÉES DE LONGEMER

Course à pied autour du lac organisée par Vosges Athlé.  
Courses de 10 km, 3 km et enfants  
Courriel : [fouleedelongemer@free.fr](mailto:fouleedelongemer@free.fr)

Dimanche 8 août

### LES BROCS DU LAC (SOUS RÉSERVE)

Vide-grenier et marché artisanal près du lac,  
organisé par l'association Histoire-Patrimoine.

Dimanche 21 août

### COURSE CYCLISTE FFC CHAMPIONNAT DES VOSGES

Grand prix de la ville de Xonrupt  
Renseignement : 03.29.63.06.15 ou [velo.sportgeromois@free.fr](mailto:velo.sportgeromois@free.fr)

Dimanche 29 août

### LES BALLONS VOSGIENS

Le vélo Sport Géromois organisera les 23<sup>ème</sup> Ballons Vosgiens,  
cyclo sportive sous l'égide de la Fédération Française de Cyclisme  
qui se déroulera dimanche à GERARDMER (VOSGES).

Prochaine parution en octobre 2021

Remise des articles pour le 15 août 2021.  
N'hésitez pas à nous transmettre vos articles  
ou messages à l'adresse mail suivante :  
[infocom.mairie@xonrupt.fr](mailto:infocom.mairie@xonrupt.fr)

